

Joindre son Service des Impôts directement par visioconférence depuis sa Mairie



1

Un usager rencontre une difficulté avec sa déclaration d'impôt. Il n'a pas d'accès internet et son problème est trop complexe pour être réglé par téléphone.



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

2

L'utilisateur ne peut se rendre au Centre des Finances Publiques ou à l'EFS. Ces derniers lui proposent un RDV en visioconférence.

3

L'utilisateur a RDV dans sa mairie à l'heure convenue où un agent de la collectivité l'installe devant l'ordinateur. Il clique sur un lien envoyé par les Finances Publiques sur la boîte mail dédiée à JITSI.



4

L'utilisateur entre en contact direct avec un agent DGFIP en charge de son dossier. En plus de la visio, ils peuvent communiquer par audio, chat et s'aider d'un partage d'écran.

